

Autriche : évolution de la politique de défense. 1re partie

Autor(en): **Schaller, Claude-Henry**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **140 (1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-345504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Autriche: évolution de la politique de défense (1)

Alors que les citoyens autrichiens ont voté massivement (66,4% de oui) pour l'adhésion à l'Union européenne, il n'est pas sans intérêt de se pencher sur la nouvelle politique de sécurité définie par le Gouvernement de Vienne. Le général Karl Majcen la résume en six points essentiels:

- effort sur la défense des frontières plus que sur la défense du territoire;
- les forces de défense participeront davantage aux opérations de maintien de la paix et de secours international;
- aide aux pays voisins pour la restructuration de leurs forces armées;
- renforcement des relations avec tous les pays de la CSCE;
- modernisation des forces autrichiennes (mobilité, reconnaissance, puissance de feu, protection du soldat) et coopération internationale dans le domaine de l'instruction;
- préparation à l'intégration dans une structure de sécurité européenne.

Afin d'informer nos lecteurs, le capitaine Claude-Henry Schaller a accepté de traduire fidèlement l'article paru dans *Der Soldat* mars 1994, qui était intitulé «Neues Einsatzkonzept des Bundesheeres». Son texte a ensuite été retravaillé pour le rendre plus «journalistique».

La sécurité de l'Autriche a été remise en question par les récentes mutations politiques et stratégiques en Europe. Des conflits intérieurs ou inter-étatiques, proches ou lointains mais régionalement circonscrits, remplacent désormais les risques d'affrontements entre le Pacte de Varsovie et l'Organisation du traité atlantique Nord. Certains dangers, néanmoins, subsistent. Les forces armées autrichiennes conservent leur mission principale: défendre le territoire contre des agressions étrangères. En priorité, elles doivent assurer la couverture et la protection des frontières dans les secteurs sensibles, afin d'empêcher que le pays ne soit envahi ou entraîné dans un conflit.

Face à ces nouvelles perspectives, le Gouverne-

ment fédéral a ordonné une réorganisation de la Bundesheer. L'ancienne conception de la défense territoriale («Raumverteidigung»), dont certains aspects sont pourtant conservés, est remplacée par la «doctrine opérative de l'armée autrichienne».

Les bases de la doctrine

Les rapports de forces ont profondément évolué, ce qui a des conséquences importantes pour l'Autriche. Les structures qui, durant des décennies garantissaient une certaine stabilité et un avenir prévisible, ont disparu avec l'implosion de l'Union soviétique et la dissolution du Pacte de Varsovie.

Bien que la Russie soit l'Etat le plus important qui a succédé à l'Union soviétique, elle a perdu son statut de puissance mondiale et, globalement, sa capacité de projection de forces. L'écroulement du pouvoir communiste a exacerbé les sources de conflits et aggrave le risque d'une prolifération ainsi que d'une dissémination des armes nucléaires et conventionnelles.

Les Etats issus de l'ex-Union soviétique et les anciens alliés du Pacte de Varsovie aspirent à la démocratie. Soucieux de leur sécurité, ils recherchent des appuis politiques, militaires et économiques à l'Ouest. Toutefois, ils doivent encore maîtriser des problèmes considérables, intérieurs et transfrontaliers, particulièrement d'ordre ethnique,



L'aviation autrichienne ne dispose que d'une vingtaine de chasseurs obsolètes, des Saab 35-Ö Draken.

qui peuvent rapidement dégénérer en conflits régionaux ou en affrontement infra-guerriers comme on l'a observé en ex-Yougoslavie.

On ne peut pas attendre davantage des efforts internationaux visant à la limitation des armements que ceux qui ont été faits au sein de la CSCE, débouchant sur le Traité de Paris en 1990. Avec les conventions qui le complètent, il préconise, pour l'Europe centrale et jusqu'en 1995, une diminution des déploiements de troupes et une réduction de la capacité des forces armées, qui doit correspondre aux nécessités d'une défense autonome suffisante. Les délais d'alerte se sont donc sensiblement allongés. Une intégration européenne progressive renforce les perspectives de stabilité et de sécurité. Les Etats d'Europe centrale et orientale, qui subissaient l'hégémo-

nie soviétique, veulent devenir des partenaires de l'OTAN. Dans ces régions périphériques, des conflits de faible intensité peuvent éclater à très court terme. La guerre du Golfe, en 1991, a démontré que les événements qui se déroulent, dans des régions même éloignées, influencent la sécurité de l'Europe.

Si l'évolution de la situation en Europe suscite un certain optimisme, toutes les institutions de coopération ou d'intégration n'inspirent pas une confiance illimitée en raison des objectifs et des intérêts nationaux divergents, qui soutiennent l'action de certains de leurs membres. Dès lors, chaque Etat doit se résoudre à assurer lui-même sa sécurité. De plus, on ne peut exclure l'apparition de nouveaux risques et de nouvelles sources de conflits.

L'Autriche devait, dans ces conditions, redéfinir et adapter sa politique de sécurité, sa stratégie militaire, sa doctrine d'engagement et les structures de ses forces armées.

Les objectifs de la politique de sécurité

La politique de sécurité autrichienne vise toujours à protéger contre tous les risques et contre toutes les menaces la population, le territoire national et les valeurs fondamentales de l'Etat. Afin d'assumer les nombreuses obligations qui en résultent, il faut une stratégie intégrant toutes les mesures destinées à assurer la stabilité intérieure, la politique étrangère et la politique de défense. L'effort principal consiste à prévenir une agression armée et à empêcher que l'Autriche soit entraînée dans un conflit.

A cet effet, les autorités adoptent une stratégie préventive qui repose sur une défense nationale globale. Elles souhaitent ainsi contribuer à l'équilibre militaire en Europe centrale et constituer un rôle de stabilité. Les mesures de confiance et de vérification internationales, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe, les mesures de maintien et de consolidation de la paix prises dans le cadre d'organisations internationales constituent une part importante de cette stratégie.

La situation stratégique de l'Autriche en résumé

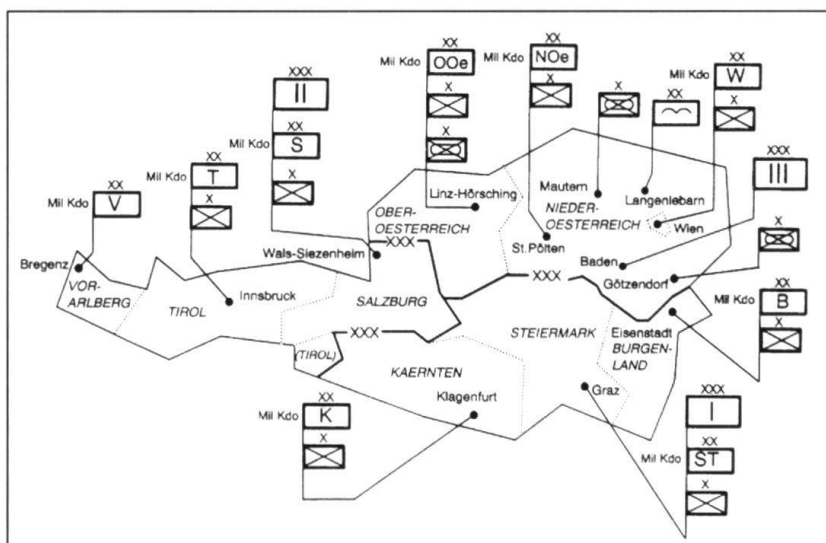
- la menace d'un conflit entre les deux blocs, qui risquait de s'étendre à l'Autriche, a disparu;
- il est peu probable qu'un litige entre l'Autriche et ses voisins débouche sur un affrontement militaire;
- les temps d'alerte, partant de préparations militaires, se sont allongés;
- la politique et la stratégie des alliances, comme celles des Etats importants, reposent sur un comportement défensif;
- les Etats voisins réduisent leurs forces militaires, mais ils disposent toujours de moyens suffisants pour mener une offensive limitée;
- à proximité immédiate de l'Autriche, des régions et des communautés sont en état de crise latente qui, à court terme, pourraient déborder sur le territoire fédéral;
- des provocations précéderont vraisemblablement une agression militaire;
- l'intégration progressive de l'Europe, également dans le domaine de la sécurité, ne modifie pas fondamentalement la façon dont l'Autriche envisage sa sécurité;
- il existe de nouvelles formes de risques et de menaces, sans liens directs avec les questions politiques, par exemple les risques écologiques et technologiques, le terrorisme, le crime organisé, la pression démographique et la paupérisation qui provoquent des migrations, causes possibles de conflits violents.

les plans de puissances qui prépareraient une guerre d'agression.

La mission de la Bundesheer, telle qu'elle est définie dans la Constitution fédérale, reste valable. Vu l'évolution de la situation, une mission, importante à court terme, consiste à assurer ou à couvrir la frontière. Pourtant, la Bundesheer doit en premier lieu empêcher une agression militaire. C'est la mission qui définit son organisation future. A court terme, seuls l'obligation générale de servir et le système de milice garantissent les effectifs nécessaires. Les paramètres suivants entrent dans la planification:

- les forces armées, organisées pour la défense, sont exclusivement équipées de moyens conventionnels;
- les forces armées doivent montrer une grande souplesse et être capables de réagir à un large éventail de dangers et de menaces, y compris des actions opé-

Tant que, dans les relations internationales, on ne pourra exclure l'utilisation de la force à des fins politiques, des forces armées sont nécessaires pour assurer la souveraineté nationale. Elles sont partie intégrante de tout Etat souverain; elles rendent crédible la politique nationale de sécurité et elles assurent une liberté de manœuvre. Par leur disponibilité, les forces armées contribuent à maintenir un rapport équilibré des forces dans une région donnée; elles influencent



Déploiement des Grandes Unités de l'Armée fédérale.

ratives à objectifs limités contre le territoire autrichien;

- un «noyau permanent» permet, le cas échéant, d'accroître la puissance des forces armées;

- la puissance, donc les moyens des forces armées doivent correspondre aux tendances observées dans les pays voisins; elles seront également organisées en fonction de l'équilibre militaire que l'on cherche à atteindre ;

- les forces armées permettent à l'Autriche de participer aux mesures internationales de maintien et de consolidation de la paix ainsi qu'à la sécurité commune.

Parallèlement à ses missions classiques de combat, la Bundesheer assume des tâches de prévention, d'intervention et de maintien de l'ordre.

Les objectifs de la politique de sécurité impliquent:

- des actions préventives en temps de paix, sans engagement direct de la Bundesheer;

- des actions préventives, destinée à faire face à une situation critique ou à une crise par un engagement partiel de la Bundesheer;

- des actions indirectes pour faire face à un conflit militaire dans les pays limitrophes;

- des actions directes contre une agression, c'est-à-dire l'engagement de la Bundesheer en cas d'atta-



Chasseurs de chars Kürassier durant un exercice. Les formations mécanisées disposent aussi de chars de combat M-60A3 et de chars de grenadiers Saurer 4K4 FA-61.

que contre le territoire fédéral.

En temps de paix, l'Autriche veut montrer qu'elle est capable de s'imposer, seule et de façon crédible avec ses moyens militaires, qu'elle constitue un rôle de stabilité et de sécurité valable en Europe centrale. Pour ce faire, le commandement de la Bundesheer doit être à même d'apprécier rapidement une évolution menaçante de la situation, d'augmenter par une mobilisation la capacité de défense et d'assurer une logistique qui garantisse les préparatifs opératifs et l'engagement.

En cas de crise, il réagit en déployant, à titre de démonstration, des forces dans le secteur menacé; il répond aux besoins de sécurité de la population et empêche, par des mesures préventives, que la crise ne s'étende à l'Autriche. Un

système de réaction graduée implique que des forces rapidement disponibles, au besoin mobilisables, soient engagées plus longtemps dans un dispositif de sécurité; sur demande, elles peuvent prêter assistance aux autorités civiles.

Si un conflit survient à proximité du territoire national, il s'agit de créer un effet préventif en concentrant des forces très en avant dans le secteur menacé et en y effectuant des préparatifs défensifs appropriés. Ces mesures doivent indiquer à un adversaire éventuel l'inutilité d'une agression contre le territoire autrichien, qui lui causerait de trop lourdes pertes en personnel, en matériel et en temps. Il faut donc mettre en place des dispositifs de défense combinée à proximité de la frontière. En outre, les préparatifs assurent une exé-

cution des mesures dans la durée. Parallèlement, d'éventuelles missions d'assistance sont accomplies indépendamment de la disponibilité des forces.

Si une attaque contre l'Autriche ou contre une partie de son territoire semble imminente, des mesures préventives permettent s'opposer à un ennemi éventuel, en concentrant dans le secteur menacé toutes les forces disponibles et en effectuant à temps les préparatifs défensifs qui permettront de mieux résister. Si cela ne suffisait pas, le combat défensif est mené dès la frontière, qui recherche la décision, si possible dans le secteur frontière. Un adversaire ne doit pas pouvoir s'emparer d'objectifs opératifs et il s'agit de l'en empêcher en abandonnant un minimum de territoire. On peut atteindre ainsi des résultats politiquement et stratégiquement utiles, partant des conditions favorables pour mettre en branle les mécanismes internationaux de sécurité.

Suivant les besoins des organisations internationales ou sur la base d'accords, l'Autriche peut apporter, avec des forces adaptées, une contribution importante à la sécurité collective, dans le cadre de mesures de maintien et d'imposition de la paix, de

secours internationaux en cas de catastrophe ou d'aide humanitaire.

Structures opératives

La couverture frontière, la défense combinée, la couverture aérienne relèvent de la politique de sécurité, de la stratégie et de scénarios considérés comme vraisemblables. La nouvelle organisation et la mobilisation de la Bundesheer répondent à ces nouvelles données. En plus d'effectifs globaux avoisinant les 120 000 hommes, la Bundesheer conservera une réserve en personnels et en matériels en vue d'un éventuel renforcement.

Les brigades d'infanterie et les brigades mécanisées (brigades de chasseurs et de grenadiers de chars) forment le noyau des forces terrestres. C'est à elles que reviennent les missions principales aux niveaux stratégique et opératif. Les forces aériennes (troupes d'aviation et de défense contre avions) sont indépendantes dans l'exécution des missions relevant de la défense aérienne. Elles appuient les forces terrestres en combattant les appareils ennemis ainsi que des objectifs terrestres. La composante territoriale de la défense actuelle, les troupes de barrage notamment, sont accessoirement

intégrées dans les dispositifs de couverture et de défense combinée, en fonction de la situation.

Si elle veut relever les nouveaux défis, la Bundesheer doit pouvoir être engagée sur l'ensemble du territoire. Le déploiement du gros de la Bundesheer dans le secteur le plus menacé revêt un caractère décisif. Dans les autres secteurs, des moyens plus modestes remplissent des missions secondaires (surveillance, exploration, sûreté). A l'extérieur du secteur d'effort principal, il faut donc admettre des vides, donc des risques, et garantir des réactions par une répartition appropriée des forces. Selon le degré d'épuisement des personnels et des matériels, des mesures improvisées peuvent devenir nécessaires, par exemple l'organisation de relèves (*Ersatzorganisation*).

La faculté d'adaptation aux différentes menaces et à de brusques évolutions de la situation exige une grande souplesse opérative et tactique. Outre l'instruction des formations, des mesures organisationnelles doivent être prises, notamment dans les domaines de l'armement et l'équipement.

(A suivre)